



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

14 12 2016

02 01 2017

F09316P0833

1. Intitulé du projet

Construction d'un parking souterrain et aménagement routiers et paysagers, rond-point du Lieutenant-Colonel Jeanpierre, Aix-en-Provence

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis VINCENT, Directeur

RCS / SIRET

15 2 01 6 8 1 4 4 3 1 0 0 0 1 0 1

Forme juridique

SPLA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare. 6e et 41 → 2017	Le projet prévoit la modification d'un giratoire existant de 1,4 hectare : réduction du giratoire et implantation d'un parking enterré.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un parking souterrain d'environ 600 places, sur trois niveaux, en lieu et place de l'actuel terre-plein du giratoire du Lieutenant-Colonel Jeanpierre. La réalisation de ce parking nécessite des réaménagements en surface pour pouvoir intégrer en toute sécurité les voies d'accès et de sortie du parking.

Ainsi, le giratoire actuel sera remplacé par un giratoire de plus petite dimension (30 m de rayon extérieur) et les espaces résiduels feront l'objet d'aménagements en modelés paysagers. L'interface avec la station de BHNS de la ligne Aixpress (station « Lieutenant-Colonel Jeanpierre ») sera aménagée en parvis.

4.2 Objectifs du projet

La création de ce parc relais s'inscrit dans la continuité de ceux déjà réalisés sur les entrées de la ville d'Aix-en-Provence et qui ont permis de désengorger en partie les artères principales du centre-ville.

Il permettra en particulier de capter les automobilistes en provenance de Lyon par l'A8 (secteur ouest) et en provenance des secteurs d'Eguilles et de Rognes (secteurs nord).

Les objectifs du projet sont donc :

- de diminuer le trafic automobile en centre-ville en facilitant l'accès aux transports collectifs ;
- de développer les modes doux de déplacement dans ce secteur ;
- d'augmenter la capacité de stationnement lors d'évènements sportifs (stade Maurice David à proximité pour lequel un Permis de Construire d'extension a été déposé).
- de favoriser l'intermodalité avec le futur BHNS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit dans l'emprise du giratoire existant (60 m de rayon), la création d'un carrefour plus réduit (30 m de rayon) décalé vers le sud-ouest et d'un parking enterré de 5 910 m² sur 3 niveaux. Le projet prévoit les modifications de voiries, l'accès direct vers le parking, l'amorce des futurs couloirs bus, des cheminements doux (piéton et vélo) et un aménagement paysager.

Pendant toute la durée des travaux, les circulations motorisées, modes doux et piétonnes seront maintenues et sécurisées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking souterrain comprend des zones de stationnement sur 3 niveaux enterrés pour les véhicules automobiles et les deux roues motorisés, la connexion sur les voiries périphériques au moyen de rampes, un local de contrôle équipé pour un gardiennage 24h/24h, un espace de paiement et d'obtention des titres de transport, des sanitaires publics et un local réservé pour une offre de service qui reste à définir. Les accès en entrée et sortie se feront directement du giratoire au cœur du parking avec 2 voies en entrée et 2 voies en sorties.

Le parking se composera d'une voie périphérique bordée de stationnements perpendiculaires, des voies secondaires permettront de desservir des îlots de stationnements. Les rampes d'accès aux niveaux inférieures se situent sous la rampe d'entrée au parking.

La capacité de l'ouvrage est d'environ 660 places pour les véhicules automobiles et 20 places pour les deux roues, réparties sur 3 niveaux.

Des simulations de trafics ont été réalisées sur la base du modèle de simulation de trafics établi par le groupement VERDI-TRANSMOBILITES dans le cadre de l'étude du schéma d'aménagement de la route de Galice pour le compte de la CPA en 2015 et prenant compte l'ensemble des projets du secteur à divers horizons.

Hypothèse heure de pointe le matin :

- 400 véhicules arrivant au parking (on considère que le parking se remplit en 1h30 le matin)
- 40 véhicules sortant du parking (10%)

Hypothèse heure de pointe le soir :

- 300 véhicules quittant le parking à l'HPS (on considère que le parking se vide en 2h)
- 30 véhicules entrant dans le parking (10%).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Dossier loi sur l'eau (régime non connu à ce stade des études)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Emprise du projet en surface	1,4 ha
- Emprise du parking enterré	Env 17 700 m ² (env 5 900 m ² par niveau)
- Nombre de niveaux du parking	3
- Stationnement véhicules automobiles	636 places dont 31 places réservées aux PMR et 6 places avec borne de recharge pour les véhicules électriques

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rond-point du Lieutenant-Colonel Jeanpierre, Aix-en-Provence

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 53 ' 05 " 61 Lat. 5 ° 41 ' 59 " 63

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Aix-en-Provence

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : voiries routières, espaces paysagers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU d'Aix-en-Provence approuvé par délibération du Conseil municipal le 23 juillet 2015 : projet en zone UM du PLU (zone urbaine d'intensification maîtrisée), dans un secteur d'attente de projet. Le PLU est actuellement en cours de modification pour permettre la réalisation du projet.

- SCOT Pays d'Aix, approuvé en décembre 2015. Le projet entre dans le cadre de la prescription P155 du 3.3.3 du DOO « Adapter le stationnement aux nouvelles mobilités ». Le projet est identifié sur la carte n°8 du DOO.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département des Bouches-du-Rhône adopté par l'Assemblée Départementale en mars 2016.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Sauvegarde et de Mise Valeur d'Aix en Provence a été approuvé en juin 2012 mais le projet se situe en dehors des secteurs sauvegardés.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aix-en-Provence est couverte par : - un PPR mouvement de terrains approuvé le 17/05/2001 - un PPR retrait gonflement des argiles approuvé le 27/06/2012. Un PPR inondation a été prescrit le 22/12/1993 mais il n'est pas encore approuvé à ce jour.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 700 m du site classé « Propriété Jas de Bouffan ».
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 5 km de : - la ZPS FR9310067 "Montagne Sainte-Victoire" - le ZSC FR9301605 "Montagne Sainte-Victoire"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de monuments historiques : - à 1 km de la Bastide de Jas de Bouffan (classé) ; - à 1,2 km de la Fondation Vasanelly (classé) ; - à 1,5 km de l'Oratoire de sainte-Mitre (inscrit).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, un rabattement de nappe sera probablement nécessaire (débits non connus à ce stade des études). Il en est de même pour la phase exploitation. Les études à venir dans les mois prochaines permettront de préciser cela et un dossier Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration) sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un parking enterré ce qui générera la production de matériaux de déblais. Les matériaux excédentaires seront évacués vers une filière de traitement adéquate.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet se situe dans un contexte très urbanisé ; des espaces de pelouses ornementales sont présents dans le cœur du giratoire et des alignements d'arbres bordent les voies contournant le giratoire. Des inventaires écologiques ont été réalisés dans le cadre du projet de BHNS par le bureau d'études spécialisé Naturalia. Aucun enjeu floristique ou faunistique n'a été identifié dans ce secteur. Le projet prévoit par ailleurs le maintien d'importants espaces végétalisés et la plantation d'arbres (espèces locales).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les emprises du parking se situent partiellement en zone inondable selon la cartographie de l'aléa ruissellement du PLU d'Aix-en-Provence ; les aires de stationnement y sont autorisées sous conditions. En particulier, toutes les émergences de ventilation, d'escaliers (principal et secours) ou d'ascenseurs ainsi que les rampes d'accès et de sortie des véhicules seront implantées hors d'eau (au minimum à la cote PHE + 0,20m).</p> <p>En surface, les accès piétons et véhicules seront surélevés par rapport aux voiries de façon à récupérer gravitairement le ruissellement des émergences du parking et des aménagements paysagers situés sur la dalle.</p> <p>De plus, les aménagements de surfaces et les accès à la trémie d'entrée/sortie seront nivelés de façon à éviter toute inondation et conserver le fonctionnement hydraulique actuel.</p> <p>Une étude hydraulique spécifique est réalisée dans le cadre des études techniques de maîtrise d'œuvre.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'insère dans un secteur urbain où la principale source de bruit est liée à la circulation.</p> <p>La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, mise en place de protections vis-à-vis des riverains, etc.).</p> <p>Une étude acoustique est en cours pour évaluer les impacts des aménagements en phase exploitation, et définir les éventuelles mesures nécessaires. Dans ce cadre, des mesures in situ seront réalisées avant la fin du mois de juin.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations. Ces éléments seront à confirmer en fonction de la nature des sols (propagation potentielle). Pour mémoire, les travaux sont réalisés principalement au sein du giratoire actuel, et donc à une certaine distance des premières habitations.</p> <p>Si besoin, des mesures de préservation seront mises en œuvre.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'éclairage prévu visera à structurer la perception de l'espace en cohérence avec le parti d'aménagement. Les modalités d'éclairage seront adaptées à la typologie des espaces (voies piétonnes ou circulées, accès au parking, espaces verts).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux est susceptible de générer l'émission de poussières. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux provenant des plates-formes voiries et trottoirs en surface sont collectées et raccordées aux réseaux d'assainissement pluvial, existants ou projetés, placés sous les voiries. Le réseau d'assainissement créé dans le cadre de l'opération est de type séparatif. Les nouveaux collecteurs seront raccordés aux réseaux existants. L'imperméabilisation supplémentaire du projet implique la création d'un bassin de rétention qui pourra être enterré ou à ciel ouvert.</p> <p>En ce qui concerne l'assainissement des voiries internes au parking, les eaux chargées en hydrocarbures (de faible débit) seront ramenées vers l'axe des voies grâce à une pente des planchers de 1%. Elles seront collectées par des avaloirs en fonte à sortie verticale, à raison d'un avaloir pour 30 véhicules. Les avaloirs seront raccordés sur des chutes, collectés sous le plancher du niveau -3 et raccordés sur des séparateurs hydrocarbures (nb = 2). Après traitement, les eaux seront dirigées vers le réseau pluvial de la commune. Les eaux d'infiltration seront collectées le long des parois par des cunettes puis dirigées jusqu'à la fosse de relevage du radier.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées de chantier.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une étude paysagère et d'insertion urbaine spécifique est réalisée dans le cadre des études techniques de maîtrise d'œuvre afin d'assurer l'insertion du projet dans le site en préservant notamment les perspectives sur la montagne Sainte-Victoire.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération du Colonel Jeanpierre est en interface directe avec le projet de ligne BHNS Aixpress. En effet le BHNS franchit le giratoire du Lieutenant-Colonel Jeanpierre et une station est prévue à proximité des accès piétons au parking.

La réalisation de ces deux projets sera concomitante.

Les principaux impacts cumulés sont potentiellement liés à la phase travaux et concernent les perturbations liées aux modifications de circulation, de desserte, les nuisances acoustiques.

En phase exploitation, les impacts cumulés seront plutôt positifs et liés à une réduction de la circulation routière dans le centre-ville d'Aix-en-Provence.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans un projet global et à long terme. Son objectif est d'inciter les automobilistes (usagers travaillant à Aix-en-Provence, mais aussi touristes de passage) en provenance du nord et de l'ouest de l'agglomération aixoise à stationner dans ce parc relais et à utiliser les transports en communs, en particulier le BHNS, afin de désengorger la circulation du centre-ville.

Ce parking est également fortement lié à la proximité du complexe sportif Maurice David où les spectateurs seront invités à y stationner lors d'événements sportifs.

Cet aménagement urbain prend en compte les spécificités et les usages du site. Il est conçu dans son environnement, et dans la stratégie globale du Pays d'Aix.

La phase travaux générera des nuisances pour les riverains et les usagers du site (nuisances sonores, émissions de poussières, perturbation de la circulation). Ces nuisances seront limitées par le fait que les emprises du parking souterrain sont situées intégralement dans l'îlot du giratoire actuel. Différentes mesures seront mises en œuvre par les entreprises en charge de travaux afin de minimiser les impacts : information adaptée, balisage de chantier, maintien de la circulation des piétons et des modes doux...

Une étude circulatoire a été réalisée en juillet 2015 ; elle intègre l'aménagement du carrefour Lieutenant-Colonel Jeanpierre, la réalisation du BHNS, la réalisation de la bretelle A51-A8 et l'aménagement de la ZAC de Constance, à différents horizons d'étude.

Le fonctionnement circulatoire est satisfaisant pour les situations étudiées.

Une étude acoustique est en cours dans le cadre des études techniques de maîtrise d'œuvre, afin de définir les impacts du projet et les protections acoustiques nécessaires ou pas afin de respecter les seuils réglementaires.

La mission de maîtrise d'œuvre intègre une étude hydraulique détaillée avec une modélisation du bassin versant afin d'affiner les prescriptions au regard de la zone inondable et définir la nécessité ou non de réaliser un dossier Loi sur l'eau. Elle permettra de détailler les aménagements à mettre en œuvre et de valider l'implantation et les dispositions constructives du bâtiment d'accès au parking au regard de la zone inondable.

Le projet assurera une insertion paysagère dans un site aujourd'hui végétalisé. Des végétaux adaptés au site seront plantés dans les espaces libres, avec en amont une réflexion sur l'usage urbain de ces espaces.

Au regard des impacts identifiés et des différentes études qui seront réalisées dans le cadre de cette opération, le projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature


Le Directeur
Mr Louis VINCENT

PAYS D'AIX TERRITOIRES

SPLA au capital de 500 000 €

2, rue Lapierre

Adresse postale : BP 80251

13608 AIX EN PROVENCE Cedex 1

RCS AIX EN PROVENCE 520 668 443